

# Cycle d'expertise Droit social - RH (à l'heure du télétravail)

**Code web :** 1RPCRH | **Durée :** 6 jours (42 h en présentiel) | **Prix :** 3390.00 € HT (4068.00 € TTC)  
**Durée (à distance) :** 6 jours (36 h)

## → PUBLIC

Cadres dirigeants.  
Collaborateurs RH.  
Responsables administratifs.  
Assistant(e)s juridiques.

## → PRÉREQUIS

Une expérience d'un an au moins dans la fonction RH est souhaitable pour suivre ce cycle.

## → OBJECTIFS

- ▷ Acquérir les fondamentaux et les raisonnements du Droit Social axé sur la gestion RH.
- ▷ Intégrer les nouveautés dans les statuts collectifs et les contrats de travail à suivre et à faire vivre.
- ▷ Maîtriser les tenants et aboutissants juridiques de la durée du travail et des repos.
- ▷ Mesurer les enjeux et les options nouvelles du Droit de la formation.
- ▷ Gérer les conflits, les ruptures et les séparations en Droit social.
- ▷ Réussir des relations constructives avec les partenaires sociaux.

## → REMARQUES

- ▷ Cette formation s'appuie sur le droit privé du travail (non pas sur le droit de la fonction publique).

## ■ PROGRAMME

### Baliser le cadre général du Droit social

- Les fondamentaux et les raisonnements du Droit Social axé sur la gestion RH.
- Les différentes règles du Droit du Travail.
- Les trois modes de raisonnement juridique.
- Les niveaux d'ordre public.
- Les principes : de faveur ou de proximité ?
- La diversité des juridictions.

### Organiser et faire vivre un contrat de travail

- Intégrer les nouveautés dans les statuts collectifs et les contrats de travail à suivre et à faire vivre.
- Assumer les formalités d'embauche.
- Choisir le contrat : options, avantages, inconvénients.
- Intégrer aux contrats les clauses obligatoires, conseillées, négociables.
- Considérer les discriminations interdites.
- Modifier le contrat ou les conditions de travail.
- La protection renforcée de la vie privée du salarié.
- Prévoir le droit à la déconnexion.
- Organiser ou permettre le télétravail.
- Gérer les suspensions du contrat.

### Ajuster durée du travail, repos et congés (notamment pour le télétravail)

- Maîtriser les tenants et aboutissants juridiques de la durée du travail et des repos. Maxima de travail et minima de repos.
- Les règles strictes et les risques des temps partiels.
- Le contrôle des temps de travail.
- Les jours fériés.
- Le travail de nuit et celui du dimanche.
- Les astreintes.
- Les heures supplémentaires : majorations et contingents, exonération pour les cotisations, défiscalisation. Les repos compensateurs. Les forfaits jours annuels.
- Encadrer le télétravail : le temps de travail, la déconnexion et la vie privée.
- Organiser la cohésion sociale interne : lutter contre le brown out, le bore out, le burn out et l'isolement. Travail sur site ou télétravail ?
- Les congés payés : décompte, prise, droits et obligations de l'employeur. L'ICP et le 1/10ème.

### Piloter le droit de la formation

- Mesurer les enjeux et les options nouvelles du Droit de la formation.
- Les évolutions récentes.
- Loi Avenir professionnel Pénicaud : le CPF remodelé en euros et l'application Smartphone.
- La fin des actions du plan de développement des compétences: la suppression de l'allocation-formation.
- Le CPF transition et Pro-A (avec CIF et périodes de professionnalisation abolis).
- Le rôle renouvelé des représentants du personnel.
- Le bilan de compétences et la VAE.
- Le conseil en Évolution Professionnelle.
- L'entretien obligatoire tous les deux ans au moins.
- L'état récapitulatif tous les 6 ans.
- Les sanctions renouvelées sur le non-respect des obligations.

### **Modifier et rompre les contrats de travail**

- Gérer les conflits, les ruptures et les séparations en Droit social.
- Proposer une modification acceptée ou refusée.
- La démission.
- Le départ ou la mise à la retraite.
- La rupture conventionnelle.
- La faute et les moyens de la preuve.
- L'éventail des sanctions.
- Les licenciements disciplinaires ou pour motif personnel.
- Le licenciement économique : les motifs légaux revus.
- L'ordre des départs et les PSE. Les procédures et notifications.
- Prise d'acte et résiliation judiciaire.
- Les indemnités et les documents à remettre. Utiliser le Cerfa de licenciement ordonnance du 22 septembre 2017 ?

### **Orchestrer les Instances Représentatives du Personnel**

- Réussir des relations constructives avec les partenaires sociaux.
- Les élections.
- Les réunions périodiques et exceptionnelles.
- Les obligations d'information et de consultation. Les avis.
- Les 3 droits d'alerte du CSE et les lanceurs d'alerte générale Sapin II.
- Le délit d'entrave.
- Les Délégués Syndicaux : négociations périodiques obligatoires, accords collectifs.
- Négocier un accord collectif télétravail, une charte unilatérale de l'employeur ou un accord de gré à gré employeur / salarié. Le double volontariat. Les conditions d'accès. Les frais professionnels.
- Le Comité Social et Économique.
- La disparition des Délégués du Personnel : la conservation de leur fonction et de leurs moyens.
- La suppression du Comité d'Entreprise : le maintien de ses rôles, droits et budgets.
- L'abolition du CHSCT : la préservation limitée de ses missions et prérogatives.
- Les obligations en matière de sécurité, de santé au travail, d'amélioration des conditions de travail.

**Moyens pédagogiques :** Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation

**Évaluation des acquis :** réalisée en fin de formation par un questionnaire écrit.

**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation